

Communiqué de presse

AXA IM élargit son offre d'ETF obligataires PAB et lance un ETF sur la dette des entreprises de pays émergents

AXA Investment Managers (AXA IM) lance aujourd'hui un nouvel ETF obligataire passif, AXA IM Emerging Markets Credit PAB UCITS ETF, qui vient compléter sa gamme PAB (Paris Aligned Benchmark¹) avec une exposition crédit aux principaux marchés émergents.

Ce nouveau fonds indiciel coté vise à répliquer l'indice ICE® Emerging Markets Corporate Plus Paris Aligned Absolute Emissions Index (EMCBPABA), à la hausse comme à la baisse, réduit des frais. Cet indice offre une exposition à des obligations de qualité Investment Grade² et des titres de l'univers de crédit spéculatif à haut rendement (high yield), libellées en dollars et en euros, émis par des émetteurs non souverains des marchés émergents, sur les principaux marchés domestiques et euro-obligataire. Via cet ETF, les investisseurs peuvent s'exposer en une seule transaction à la dette des marchés émergents tout en investissant dans les sociétés répondant aux objectifs de réduction des émissions de carbone tels que définis par l'Accord de Paris³.

« Renforcer l'offre d'ETF obligataires avec un focus ESG est une priorité pour répondre aux besoins des investisseurs. Avec AXA IM Emerging Markets Credit PAB UCITS ETF, nous proposons une nouvelle brique d'allocation permettant de s'exposer de manière simple et efficace aux obligations d'entreprises de pays émergents, incluant un objectif de décarbonation. Cette exposition nous semble particulièrement pertinente dans le contexte d'une année riche en élections dans cette partie du globe. », a commenté Olivier Paquier, Global Head of ETF Sales chez AXA IM.

¹ Aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris.

² Titres notés au moins BBB- par Standard & Poor's ou note équivalente par Moody's ou Fitch, ou considérés comme de qualité équivalente par le gestionnaire financier s'ils ne sont pas notés.

³ Pour davantage d'informations, vous pouvez consulter le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014.

Cet ETF applique une réplique physique et est classé « article 8 » selon la réglementation européenne Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)⁴. Le total des frais sur encours annuel s'élève à 0,34⁵ %.

AXA IM Emerging Markets Credit PAB UCITS ETF (tickers : AICU et AQDU) est disponible en USD et EUR sur SIX Swiss Exchange, sur Deutsche Boerse – XETRA et aussi sur Borsa Italiana.

A son lancement, l'ETF sera disponible pour les investisseurs institutionnels et particuliers en Suisse, en Autriche, en Allemagne, au Danemark, en Finlande, en France, en Italie, au Liechtenstein, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Norvège, au Portugal, en Espagne et en Suède.

Risque de suivi de l'indice : il n'y a aucune garantie que le Fonds réalisera une réplique parfaite de son indice de marché et il peut être sujet au risque d'erreur de suivi, à savoir le risque que ses rendements ne suivent pas exactement ceux de son indice à tout moment.

Risque de perte en capital : les investisseurs peuvent perdre une partie ou la totalité du capital investi en fonction des conditions de marché.

Risque de taux d'intérêt : ce risque correspond au risque de dépréciation des instruments à taux d'intérêt, à court ou moyen terme, lié aux variations des taux d'intérêt. A titre d'illustration, le prix d'une obligation à taux fixe a tendance à baisser lorsque les taux d'intérêt augmentent. L'ETF est particulièrement exposé aux obligations et autres titres de créance ; en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de détérioration de la qualité des émetteurs privés d'obligations (par exemple une réduction de notation), la valeur des titres de créance dans lesquels le Fonds est investi peut baisser. Dans ce cas, la valeur nette du Fonds peut baisser.

Risque des marchés émergents : Le Fonds investit dans des titres de marchés émergents qui peuvent être soumis à des facteurs de risque supplémentaires tels que des facteurs politiques et économiques, des risques de contrepartie et de liquidité et des risques juridiques.

Le cours de marché d'un ETF indiciel peut ne pas être identique à tout moment à sa valeur liquidative. L'ETF indiciel a pour objectif de répliquer la performance de l'indice et son cours de transaction peut être différent de sa valeur liquidative et de celle de l'indice.

⁴ La classification de l'AXA IM Emerging Market Credit PAB UCITS ETF au titre du règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications dans la mesure où ce règlement n'est entré en vigueur que récemment et où certains de ses aspects peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date de ce communiqué de presse. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers au titre du règlement SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément aux réglementations en vigueur et au prospectus de l'AXA IM Emerging Market Credit PAB UCITS ETF et dans les limites de celles-ci, de modifier la classification de l'AXA IM Emerging Market Credit PAB UCITS ETF afin de tenir compte de l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des lois ou réglementations liées au SFDR ou des règlements délégués actuellement en vigueur, des communiqués des autorités nationales ou européennes ou des décisions de justice clarifiant les interprétations du règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs que leurs décisions d'investissement ne doivent pas se fonder uniquement sur les informations présentées en vertu du règlement SFDR.

⁵ Code ISIN des parts de classe : ISIN IE00018U4PN8 (coûts estimés : 0,34 %), ISIN IE00066L6LB9 (coûts estimés : 0,34 %). L'investissement sera réduit des frais mentionnés.

La part du fonds est en USD et soumise à des fluctuations liées au taux de change.

La liste des facteurs de risque ci-dessus n'est pas exhaustive. Veuillez vous référer au document d'informations clé (disponible en français), au prospectus et aux suppléments (disponibles uniquement en anglais) pour obtenir des informations complètes sur les produits et sur les risques.

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées sur des données fournies par des tiers. Elles sont subjectives et peuvent évoluer dans le temps. Malgré plusieurs initiatives, l'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reporting ESG sont difficilement comparables entre elles. Les stratégies qui intègrent les critères ESG et celles qui intègrent des critères de développement durables peuvent utiliser des données ESG qui paraissent similaires mais qu'il convient de distinguer car leur méthode de calcul peut être différente.

Contact

Elke Schaller

Dr. Sabina R. Korfmann-Bodenmann

s.korfmann@kccc.ch

+41 (0) 58 360 78 78

+41 (0) 43 244 87 37

Venez nous rendre visite sur <http://www.axa-im.ch> ou  

À propos d'AXA Investment Managers

AXA Investment Managers (AXA IM) est un gestionnaire d'actifs de premier plan proposant une gamme d'opportunités d'investissement diversifiée dans les classes d'actifs traditionnelles et alternatives. Nous cherchons à diversifier et à faire fructifier nos portefeuilles, tout en offrant à nos clients de la valeur et des performances d'investissement sur le long terme. AXA IM gère environ 859 milliards d'euros d'actifs*, dont 480 milliards d'euros intégrant des critères ESG, durables ou à impact**. Notre raison d'être est d'agir en faveur du progrès humain en investissant dans ce qui compte. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous nous sommes engagés à intégrer les considérations ESG dans nos activités, de la sélection des titres à nos actions et notre culture d'entreprise. AXA IM emploie plus de 2 800 collaborateurs répartis dans 23 bureaux et 18 pays**. AXA IM fait partie du Groupe AXA, un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

*à fin juin 2024, incluant les entités non consolidées.

** à fin décembre 2023.

Indications générales

Le présent document s'adresse aux investisseurs professionnels selon le droit suisse. Les informations présentées par AXA Investment Managers ne constituent pas une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers et ne doivent pas être considérées comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal. Toute reproduction en tout ou en partie de ces informations est interdite. Il est interdit d'offrir, de vendre ou de fournir des parts de fonds à une « US Person » au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933. L'achat de parts de fonds doit exclusivement reposer sur les prospectus de vente valides à ce moment-là ou sur tout autre document de vente déterminant, et sur les informations qu'ils fournissent. Ce document ne contient pas les informations nécessaires à la prise d'une décision d'investissement. Les informations présentées reposent sur l'état des choses et des connaissances au moment de la rédaction du document et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. AXA Investment Managers ne vérifie ni ne s'approprie les informations présentées provenant de tiers. AXA Investment Managers décline toute responsabilité et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations présentées. Les parts ou actions de l'OPCVM coté («UCITS ETF») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs s'acquittent d'un montant supérieur à la valeur nette d'inventaire actuelle lors de l'achat de parts/actions et perçoivent un montant inférieur à la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. Le représentant suisse de l'ICAV (Irish Collective Asset Management Vehicle) domiciliée en Irlande AXA IM ETF est FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES SA (FIFS), Feldeggstrasse 12, CH-8008 Zurich. Le service de paiement est NPB New Private Bank Ltd, Limmatquai 1, CH-8001 Zurich. Le prospectus, les feuilles d'information de base (PRIIP KID), les statuts et les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant Suisse. Pour les parts offertes en Suisse, le lieu d'exécution est le siège du représentant suisse. Le lieu de juridiction est au siège social du représentant suisse ou au siège social ou au lieu de résidence de l'investisseur. Le présent document et/ou tout autre document de placement relatif à ce(s) fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès d'AXA Investment Managers Suisse SA, Ernst-Nobs-Platz 7, Postfach 1078, CH-8021 Zurich ou à l'adresse www.axa-im.ch.